

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 • Champ d’application des conditions générales de vente

L’acceptation de nos propositions emporte accord sans réserve aux présentes conditions générales.

Seules les présentes conditions générales de vente sont applicables avec exclusion explicite des conditions propres du client même si ces dernières sont mentionnées sur le bon de commande ou transmises à Label Maison d’une autre façon.

Toutes dérogations aux présentes conditions générales est soumise à l’accord exprès et écrit de Label Maison et ce par une personne responsable autorisée.

2 • Devis

La remise d’un devis ne constituera un engagement pour une exécution immédiate que s’il est suivi de la signature du bon de commande correspondant. Nos devis ainsi que nos dessins, modèles et maquettes qui les accompagnent éventuellement, restent notre propriété. Ils ne sauraient être communiqués, même partiellement, à des tiers, sans notre autorisation expresse à peine de dommages et intérêts.

3 • Validation de la commande

Nos ventes impliquent l’adhésion à l’ensemble des présentes dispositions et ont un caractère ferme et définitif. Sous réserve des dispositions légales réglementaires concernant les ventes à crédit.

La commande qui s’accompagne toujours de la remise d’un bon numéroté de notre part et signé par les parties, est ferme pour l’acheteur dès la signature du bon de commande. Pour Label Maison, la commande est ferme à compter de la validation du paiement d’un acompte dont le montant ne saurait être inférieur à 30% du montant de la commande. Dans le cas de commandes spéciales ou sur mesure, le montant de l’acompte sera porté à 50% minimum du montant de la commande. L’acompte n’est pas seulement un versement anticipé à valoir sur le paiement final, c’est aussi la preuve que le contrat est définitivement conclu. Dans le cas ou un crédit d’une durée supérieure à 3 mois serait sollicité au moment de la vente ou antérieurement, l’acompte ne serait versé qu’après l’offre préalable. Label Maison se réserve le droit de refuser toute commande d’un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d’une commande antérieure.

4 • Offre de produits / Réassort

En raison de la spécificité de la gamme des produits Label Maison et concernant les produits de fabrication artisanale nous ne pouvons garantir le réassort des meubles vendus à l’identique et en être responsable que dans la mesure des possibilités du fabricant.

En outre des différences entre les produits livrés et ceux présentés en magasin et/ou représentés dans le catalogue peuvent exister, principalement pour les produits artisanaux pour lesquels l’homogénéité de la production ne peut être parfaitement assurée ou pour ceux ayant fait l’objet d’adaptations liées à l’évolution technique ou technologique. Ces différences, dès lors qu’elles ne portent pas sur les caractéristiques essentielles des Produits et n’affectent pas leur qualité, ne pourront justifier une annulation de la commande ou un refus de livraison.

5 • Modification / Annulation des commandes

Toute modification ne pourra être acceptée par Label Maison que dans la limite où elle ne perturbe pas l’approvisionnement ou la fabrication, et elle doit faire l’objet d’un mandat écrit et signé par le client. Les commandes spécifiques (ex : choix de coloris, tissus …) ne peuvent en aucun cas faire l’objet d’une modification dès lors qu’elles ont reçu un début d’exécution.

Aucune annulation, totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée sauf accord écrit de Label Maison.

6 • Modalités de livraison

Lorsque vous passez votre commande, les modalités de mise à disposition de la marchandise et/ou de livraison sont précisées. Toute livraison fera l’objet d’une facturation. Les frais de livraison sont à la charge du client et varient suivant le type de commande; ils sont indiqués au client au moment où il passe la commande et sont précisés sur le bon de commande.

La livraison est réalisée par les livreurs de Label Maison ou par un transporteur sous traitant de Label Maison dans le délai estimatif indiqué dans la commande et à l’adresse de livraison précisée par le client.

Eu égard au caractère artisanal et à la provenance lointaine et exotique des produits, les délais de livraison sont purement indicatifs et le client renonce à toute demande d’indemnité en cas de retard de livraison. Pour la vente de produits personnalisés, Label Maison informera l’acheteur du délai à prévoir dès l’expiration du temps nécessaire pour procéder aux vérifications et informations techniques concernant la commande.

Le prix de nos prestations de livraison ne comporte pas la livraison à l’étage. Sur devis accepté par le client et Label Maison, le client devra mentionner les obstacles à une livraison par les voies d’accès normales (escaliers, ascenseur, portes palières) sur le bon de commande et les rappeler au transporteur.

Il appartient au client de vérifier préalablement à la commande, notamment au regard des spécifications des produits en terme de taille et de volume, que ceux-ci peuvent être acheminés par les voies d’accès au lieu de livraison.

Sauf dans l’hypothèse où une difficulté particulière d’accès nous aurait été signalée au moment de la commande, les marchandises commandées ne pourraient être acheminées à l’intérieur du domicile du client en raison de l’exiguïté des lieux ou des moyens d’accès de ceux-ci l’acheteur demeurera responsable. Dans ce cas les marchandises seraient réintégréés dans nos locaux et la facture deviendrait immédiatement exigible, le client fera alors son affaire personnelle de l’acheminement et du montage de ce mobilier à son domicile.

Le client s’engage à être présent le jour convenu, ou à confier la réception de la marchandise à un tiers de son choix mandaté par écrit.

L’impossibilité pour les transporteurs de Label Maison de livrer à la date convenue les produits, en cas d’absence de l’acheteur ou de défaut d’information sur la nécessité de recourir à des moyens spécifiques de livraison, pourra donner lieu au paiement de frais de livraison supplémentaires.

Si la livraison est effectuée par Label Maison ou par un transporteur sous-traitant mandatés par Label Maison, les risques du transport seront supportés par Label Maison jusqu’au déchargement de la marchandise. Si la marchandise est enlevée par le client lui-même ou si ce dernier à traité directement avec un transporteur, les risques du transport sont assumés par le client dès l’enlèvement de la marchandise.

Dans les cas où les dates de disponibilités respectives des produits d’une commande seraient différentes, Label Maison proposera à l’acheteur de fractionner sa commande. En cas de livraison fractionnée, la participation aux frais de livraison sera appliquée sur chaque fraction de la commande. A défaut de livraison fractionnée, la livraison interviendra à la date de disponibilité de l’ensemble des produits commandés.

7 • Magasinage

Si après mise à disposition de la marchandise la date de livraison était repoussée par l’acheteur, la marchandise serait considérée comme livrée, à la date de mise à disposition ; la facturation serait faite à cette date. Après mise à disposition, les meubles entreposés dans nos magasins pourront y demeurer pendant un mois à nos frais. A l’expiration de ce délai et après mise en demeure d’avoir à prendre possession de vos meubles nous serons alors en droit : Soit de facturer au client le coût du stockage dans nos magasins / Soit de mettre la marchandise en garde meuble aux frais et risques du destinataire

Si le retrait de la marchandise n’est pas intervenu quinze jours après mise en demeure restée infructueuse, la vente sera considérée comme résolue et Label Maison conservera alors toute somme versée.

8 • Réclamations et réserves

Le client doit procéder au moment de la mise à disposition de sa commande ou lors de la livraison, à tout examen nécessaire pour déceler les éventuels avaries, manquants, défauts ou autres vices apparents ou non-conformité des produits livrés à sa commande. Le client doit notamment vérifier l’état des emballages, le nombre de colis et les produits dans leurs quantités, leurs références, leur état et leurs caractéristiques.

Sous peine d’irrecevabilité de sa demande : Lorsque le client choisit d’emporter la marchandise, les réclamations et réserves concernant les défauts apparents ou de conformité ne sont recevables qu’à condition d’être présentés par écrit lors de l’enlèvement. En cas d’avarie due au transport, le client devra : Porter sur le bon de livraison les réserves précises et motivées en cas d’avaries ou de manquants, les réserves générales du type « sous réserve de déballage » étant insuffisantes / Confirmer ses réserves pour manquants ou avaries par lettre recommandée avec avis de réception au transporteur, dans les 3 jours, non compris les jours fériés, suivant la livraison. / L’acheteur devra adresser dans les mêmes délais une copie de cette réclamation à Label Maison.

A défaut de se conformer à ces prescriptions et si Label Maison perdait de ce fait ses possibilités de recours contre le transporteur, le client supporterait seul les conséquences de l’avarie de transport.

Les réclamations concernant les défauts apparents ou de conformité, présentés ultérieurement et qui n’ont pas fait l’objet de réclamation ou de réserves écrites lors de l’enlèvement ou de la livraison sur le bon de livraison ne pourront être recueillies. L’utilisation de la marchandise vendue équivaut à son acceptation sans réserve.

Le client devra par ailleurs être en mesure de fournir toute justification quant à la réalité des réclamations invoquées et laisser à Label Maison, à ses transporteurs ou à toute personne mandatée par ceux-ci, toute facilité pour procéder à leur constatation, l’acheteur devant s’abstenir d’intervenir ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Les réclamations acceptées donneront lieu à l’échange du produit défectueux ou non conforme. En cas d’indisponibilité du produit en stock ou auprès des fournisseurs, Label Maison se réserve le droit d’annuler la commande et de rembourser les sommes versées. L’indisponibilité du produit ne saurait engager la responsabilité de Label Maison, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le client.

9 • Retours

Aucune marchandise ne peut nous être renvoyée ou restituée sans le consentement préalable écrit de la direction. En tout état de cause et après accord de Label Maison le retour ne peut être réalisé qu’en port payé et selon nos instructions de réexpédition.

10 • Prix / Paiement

Les prix stipulés sur le bon de commande sont des prix toutes taxes comprises et n’incluent pas les frais de livraison, conformément à ce qui est indiqué sous le titre modalités de livraison, ces derniers sont à la charge du client. Ils sont fermes et définitifs sous réserve d’erreurs typographiques ou modification des taxes liées à la vente des produits qui seraient immédiatement répercutées sur les prix. Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande. Sauf avis contraire mentionné sur la facture, les factures sont payables à la réception sous déduction de l’acompte versé au moment de la commande. Sauf convention contraire, le solde des factures doit être payé au magasin, lorsque le client choisit de retirer la marchandise, au moment de la mise à disposition de sa commande ou au livreur lors d’une livraison. Toute facture impayée dans les délais de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure, le débit d’intérêt de retard équivalent à une fois et demie le taux d’intérêt légal.

11 • Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises vendues est subordonné au paiement intégral du prix par l’acheteur. Dans le cas où le paiement n’interviendrait pas dans le délai prévu par les parties, Label Maison se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée en exigeant la restitution. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle à compter de la livraison au transfert à l’acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu’il pourrait occasionner, le transfert de possession entraînant le transfert des risques.

12 • Garantie

Le client bénéficie en tout état de cause de la garantie contre les défauts ou vices cachés ou rédhibitoires prévue par l’article l 211-1 du code de la consommation reproduisant les articles 1641 à 1648 du code civil.

Les dommages d’origine externe ou consécutifs à la mauvaise utilisation ou à une mauvaise manipulation sont exclus de la garantie. La garantie ne peut donc notamment pas couvrir les détériorations provenant de l’usure normale ou d’une cause provenant des qualités intrinsèques de la marchandise.

13 • Force majeure

Aucune Partie ne pourra être tenue pour responsable de la non exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la survenance d’un élément constitutif de force majeure tel que notamment, et sans que cette liste soit limitative, l’inondation, l’incendie, la tempête, le manque de matières premières, la grève des transports, grève partielle ou totale, ou lock-out. La Partie ayant été frappée par de tels événements devra informer l’autre partie dans les plus brefs délais et au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrés de la survenance de cet événement. Les parties conviennent qu’elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d’exécution de la commande pendant la durée du cas de force majeure. Si le cas de force majeure a une durée d’existence supérieure à un (1) mois, Label Maison pourra ne pas honorer la commande, à charge pour Label Maison de rembourser le cas échéant l’acheteur des sommes versées par lui au titre de la commande concernée.

14 • Non validité partielle :

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d’une loi, d’un règlement ou à la suite d’une décision définitive d’une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée

15 • Non renonciation :

Le fait que l’une des Parties n’ait pas exigé l’application d’une clause quelconque des présentes conditions générales de vente, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite clause.

16 • Titre

En cas de difficulté d’interprétation entre l’un quelconque des titres des articles et chapitres et l’une quelconque des clauses, les titres sont réputés inexistants. Intégralité du contrat : Les présentes conditions générales de vente et le récapitulatif de commande transmis à l’acheteur forment un ensemble contractuel et constituent l’intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

17 • Droit applicable / Juridiction

Les relations entre les acheteurs et Label Maison, au titre des commandes passées seront régies par le droit français. En cas de litige qui ne pourrait être résolu de façon amiable, toute action judiciaire sera, sous réserve des dispositions de l’article 48 du NCP, de la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort du siège social de Label Maison , nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d’urgence, les procédures conservatoires en réfère ou par requête.